



Appenzell, le 2. décembre

Le frelon asiatique menace nos abeilles !

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national
Chers membres de l'intergroupe parlementaire abeilles

Le 10 décembre 2024, vous voterez au Conseil national sur la motion 22.4353 « Protection des abeilles. Mesures immédiates contre la menace du frelon asiatique ». En tant que membres de l'intergroupe parlementaire abeilles, nous souhaitons mettre à votre disposition notre argumentation en faveur de l'adoption de la motion.

Le frelon asiatique est une espèce invasive dont la présence en Suisse est attestée depuis 2017. Il se propage rapidement et représente une menace considérable pour les abeilles mellifères, les abeilles sauvages et d'autres insectes. Un seul nid de ce frelon consomme environ 11 kilogrammes d'insectes par an. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que des dizaines, voire des centaines de jeunes reines peuvent survivre à l'hiver à partir d'un seul nid et fonder de nouveaux nids au printemps. Leur prédilection pour la chasse à proximité des ruches entraîne des pertes considérables dans les colonies d'abeilles. Mais les dégâts ne concernent pas seulement les apiculteurs : le frelon asiatique affecte aussi massivement la pollinisation, qui est d'une importance capitale pour l'agriculture et la nature.

En Suisse, il n'existe pas de stratégie nationale de lutte contre le frelon asiatique, car la révision de la loi sur la protection de l'environnement est au point mort. Actuellement, la responsabilité incombe uniquement aux cantons, ce qui conduit à une approche non coordonnée - car le frelon asiatique ne s'arrête pas aux frontières cantonales. Il manque des systèmes de surveillance pour localiser les nids, une infrastructure appropriée pour la destruction des nids ainsi que le financement des mesures nécessaires. Dans certains cantons, le problème n'est pas abordé de manière active. Souvent, les ressources techniques font défaut et la lutte est laissée à l'engagement des apiculteurs ou des organisations privées. La motion demande donc de s'attaquer de toute urgence à la menace que représente le frelon asiatique pour les abeilles, indépendamment de la révision législative en cours. Elle souligne en particulier la nécessité d'une collaboration directe entre la Confédération et les cantons afin de garantir une action rapide et efficace contre la propagation de cette espèce invasive.

Le soutien de la motion 22.4353 n'est pas seulement un signe pour la protection des abeilles mellifères, mais aussi pour le maintien de la prestation de pollinisation en Suisse. Nous espérons que vous soutiendrez la motion et vous remercions de votre engagement en faveur de la protection des abeilles.

Pour le conseil d'administration apisuisse

Mathias Götti Limacher



Président apisuisse
Président central
BienenSchweiz

Francis Saucy



Membre du comité apisuisse
Président central SAR
Société Romande
d'Apiculture

Davide Conconi



Vice-président apisuisse
Président FTA
Federazione Ticinese
Apicoltori